

PAR COURRIEL :

Montréal, le 8 septembre 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour le 9205, rue Notre-Dame Est,
(Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) Montréal (Lots 1 292 923, 1 293 693
et 1 293 694 Cadastre du Québec)

V/Réf

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 28 août dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Lettre de notre Ministère datée du 26 mai 1997; 2 pages
2. Lettre de Éconogros datée du 10 juin 1997; 1 page
3. Lettre de notre Ministère datée du 16 juin 1997; 1 page

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

p.j. (articles et recours)

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315



Le 26 mai 1997

Épicerie Unies (Métro-Richelieu)
9205, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1L 2N4

N/Réf.: 7610-06-01-³²⁴⁶⁰¹~~0326401~~

Objet : Obligation d'éliminer les huiles et les équipements électriques contaminés par des BPC en concentration inférieure ou égale à 10 000 mg/kg

Mesdames,
Messieurs,

Pour faire suite à l'annonce faite le 11 mai 1996 par le ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur David Cliche, nous vous rappelons votre obligation de vous conformer à l'article 53 du Règlement sur les déchets dangereux concernant l'élimination de vos huiles et équipements électriques contaminés par des BPC en concentration inférieure ou égale à 10 000 mg/kg.

Vous voudrez bien nous faire part de vos intentions face à cette obligation et nous transmettre au plus tard le **26 juin 1997**, les informations suivantes :

- un plan d'action incluant un calendrier des activités d'élimination;
- un inventaire des BPC entreposés et leur concentration par type de déchet;
- l'identification de la ou des entreprises à qui l'élimination des BPC sera confiée (si vous ne possédez pas cette information au moment de votre réponse, nous aviser lorsqu'elle sera disponible).

...2

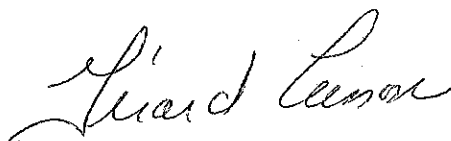
Une liste des éliminateurs de BPC qui ont déjà été autorisés à faire des travaux similaires sur d'autres sites ou ayant les autorisations requises pour effectuer l'élimination chez-eux, est jointe à la présente à titre d'information.

Il est à noter que le Ministère pourra en tout temps utiliser les pouvoirs légaux lui étant conférés pour faire appliquer les dispositions relatives à l'élimination de BPC.

Pour toute information concernant la présente, vous pouvez contacter monsieur Mourad Mikhail au (514) 873-3636, poste 226.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le chef du Service industriel,



GC/MM/II

Gérard Cusson

p. j.



ÉPICIERS UNIS MÉTRO-RICHELIEU INC.

Le 10 juin 1997

Gouvernement du Québec
Ministère de l'environnement et de la Faune
a/s Monsieur Gérard Cusson
5199 Est rue Sherbrooke,
Bureau 3860
Montréal, (Québec)
H1T 3X9



⁰³²⁴⁶⁰¹
Ref: 7610 - 0601 - 0326401

Monsieur,

Tel que demandé dans votre lettre du 26 mai 1997, je vous fais parvenir une preuve que nous avons éliminé un baril de BPC le 11 décembre 1996 par la compagnie art 23-24

À ma connaissance c'est le produit qui était ici au 9205 Notre-Dame Est (Éconogros)

En vous remerciant, veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées.

art 53-54

Directeur des Opérations Entrepôt

/mh



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction régionale de Montréal

Le 16 juin 1997

Monsieur art 53-54
Directeur des Opérations Entrepôt
Épiciers unis Métro-Richelieu inc.
9205, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1L 3N4

N/Réf. : 7610-06-01-0324601

Objet : Élimination des équipements électriques contaminés par des BPC
en concentration inférieure ou égale à 10,000 mg/kg

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 10 juin 1997 et vous informons
que l'information transmise sera versée au dossier.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec
le soussigné au (514) 873-3636, poste 226.

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

MM/II

Mourad Mikhaïl
Service industriel